

Commune d'AVRILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme GOURAUD Cécile, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme GODARD Béatrice, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, Mme RABILLER Pauline, M. MOTAIS Mathis, M. CELLIER Maxime,

EXCUSES : Néant

NON EXCUSES : Néant

Monsieur Maxime CELLIER est désigné secrétaire.

Dél : 2026/020 - Objet : CCAS – Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 ;

Vu notamment l'article L.123-6 relatif à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant que ce nombre ne peut être supérieur à 16 ni inférieur à 8 et doit être pair, une moitié des membres étant élue par le Conseil Municipal et l'autre nommée par le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Décide, à l'unanimité, de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Le Secrétaire,
Maxime CELLIER



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

